

Café de quartier La Courrie Grande Croix du 15 avril 2023

Élus présents : Gérard HUET, Bruno GUYARD, Magalie BLANLUET, Aurore YANG, Marie COSTA, Frédéric MURA, Jacques ABBO, Loïc CROCHET, Bruno GODET, Marianne HUREL, Fabrice PELLETIER.

Nombre d'habitants présents (hors élus): 22

Secteurs/rues représentées par les habitants :

- ✓ 8 de La Grande Croix
- ✓ 3 de La Courrie
- ✓ 3 Route de Vitry
- ✓ 2 des Genièvres

Introduction par Bruno Guyard, adjoint à la culture et la démocratie locale :

Présentation du référent de quartier du secteur, présent ce jour : **Jean Rosier** pour tout le secteur de La Courrie, route de Vitry et Grande Croix. Ses coordonnées sont disponibles sur le site de la mairie et le seront dans le bulletin municipal distribué mi-avril. Rappel de l'objectif du référent : faciliter la communication et procéder à la remontée d'informations auprès de l'équipe municipale.

Bruno G. indique que vont être abordés divers sujets concernant la commune et plus particulièrement le quartier concerné auxquels les élus essaieront de répondre du mieux possible.

Il rappelle ensuite les questions abordées l'an passé à savoir :

- Problèmes de circulation (vitesse, stationnement, sortie rue du Carrouge au niveau du château d'eau)
- Problèmes d'évacuation des eaux de pluie sur la route de Vitry
- Élagage
- Aménagement du canal
- Déploiement de la fibre
- Nuisance sonores (avions, motocross, chiens, etc.)
- Référents de quartiers
- Infos diverses dont travaux du gymnase, friche de Torfou, inventaire biodiversité.

→ **Visibilité sortie rue du Carrouge sur route de Vitry au niveau du château d'eau.**

Proposition d'un habitant d'installer un miroir pour la sécurité au niveau du carrefour du château d'eau lorsque l'on arrive de la Rue du Carrouge :

Un travail est actuellement réalisé avec le département pour faire des aménagements provisoires dans le secteur pour réduire la vitesse (Rue des Maillets et Rue Ponson du Terrail) Nous essaierons de profiter des aménagements provisoires qui vont avoir lieu, pour tester cette proposition.

→ Ralentisseurs route de Vitry :

Constats : Les ralentisseurs ne sont pas aussi durs que les nouveaux plateaux surélevés installés route de Saint Denis de l'Hôtel. Les véhicules passent vite dessus, c'est bruyant et cela ne réduit pas suffisamment la vitesse.

Après le virage, direction Vitry, il n'y a plus de ralentisseur, et une ligne droite. Aussi bien en entrant qu'en sortant de la commune, les véhicules roulent vite.

Questions :

- Est-il possible de faire des aménagements comme route du Gourdet ?
- Est-il possible d'avoir des trottoirs route de Vitry, à minima un cheminement piétonnier en calcaire

Réponse de la mairie :

C'est un problème d'étalement urbain qui n'a pas permis d'aménager ces axes aussi vite que les constructions ont pu se faire. Nous rencontrons ces mêmes problématiques quel que soit l'axe d'entrée/sortie de la commune (Trainou, Gourdet, Nestin, etc.).

La commune a conscience de ces problèmes mais n'a pas le budget pour engager tous les aménagements simultanément.

S'agissant d'une route départementale, tout aménagement doit en premier lieu faire l'objet d'une demande auprès du Département, qui doit être acceptée. Puis dans un second temps, il faut financer ces aménagements sécuritaires qui sont à la charge de la commune et à réaliser par les agents communaux, qui ne sont que 2 sur le service voirie. Tout n'est pas réalisable aussi vite que nous pouvons le souhaiter.

Des aménagements sont prévus avec des rachats de parcelles pour réaliser des cheminements piétonniers comme au niveau du croisement entre la route de Nestin et le chemin noir pour les écoliers par exemple.

D'autres sont programmés en concertation avec la Communauté de Communes pour être réalisés en 2023-2024

Certaines petites routes sont en mauvais état et leur détérioration s'accroît car elles sont parfois utilisées pour contourner le centre bourg. Certains riverains demandent que ces routes soient remises en état, d'autres au contraire demandent à les laisser telles quelles car cela limite naturellement la vitesse. De plus chaque remise en état oblige des aménagements supplémentaires qui ne sont pas toujours réalisables (aménagements sécuritaires, voies cyclables...). Cela limite la largeur des voies et nécessite un budget conséquent.

→ Différence de hauteurs des passages surélevés :

Les dos d'âne de la route de Vitry avaient été rabaissés car ils n'étaient pas aux normes de l'époque, de plus ils se sont affaiblis avec le temps.

Les nouveaux aménagements, dont les passages surélevés, sont réalisés en tenant compte des recommandations des ingénieurs du Département et contrôlés en fin de chantier. Ils sont donc réglementaires.

Suite aux remarques des habitants, nous avons interpellé le Département à ce sujet et avons installé des aménagements lumineux. Pour eux, nous sommes totalement conformes. Ces aménagements sécuritaires ayant pour but de réduire la vitesse, ne seront donc pas modifiés.

La limitation dans cette portion est limitée à 30km/h, à cette vitesse ces passages sont facilement franchissables.

→ **Sont signalés :**

- Un affaissement de la chaussée en sortie de la route de la Courie, direction Châteauneuf sur Loire.
- Un affaissement de la chaussée (Chavanerie-Chaumontois) au niveau de la bordure.
- L'état dégradé de la rue du Carrouge

Réponse de la mairie :

De nombreux travaux de voirie sont à réaliser et à budgéter en fonction des priorités. La remise en état de la rue du Carrouge n'est pas encore programmée.

→ **Rétrécissement mis en place à La Courie.**

Constat :

Le rétrécissement mis en place route de la Courie ne fonctionne pas. Les véhicules roulent à plus de 30km/h sur cet aménagement et cela est dangereux. Proposition d'installer un panneau de limitation à 30km/h.

Réponse de la mairie :

Malheureusement installer un panneau de limitation de vitesse ne changera pas la conduite des conducteurs qui ne la respectent pas.

→ **Projet de construction de maisons dans le lotissement de la Grande Croix :**

Les propriétaires sont inquiets. Ils disent avoir acheté à l'époque des terrains dans un lotissement avec des espaces verts. Ils craignent qu'à terme il n'en reste plus.

Question : Combien de maisons seront construites et de quel type ?

Réponse de la mairie :

Il s'agira de pavillons individuels. Deux parcelles (entre 700 et 800m²) seront créées en raccordement direct sur l'allée des érables.

Une venelle y sera aménagée afin de conserver un accès à l'espace vert qui restera suffisamment important pour permettre l'aménagement d'espaces de jeux.

La norme de densification urbaine a évolué. La dimension standard des terrains des années 1970 n'est plus la même qu'aujourd'hui. À ce jour, les terrains standards sont de 500m². D'autre part, avec la loi ZAN (zéro artificialisation nette), en 2050 il ne sera plus possible d'étendre la construction urbaine. Il faudra densifier de plus en plus les agglomérations, créant des terrains de plus en plus petits. Quand il ne sera plus possible de diviser les terrains, il faudra construire en hauteur.

Question : Existe-t-il un moyen de mettre une restriction sur d'éventuelles futures divisions de terrains ? (empêcher qu'un nouveau 800m² devienne dans le temps 2 x 400m²)

Réponse de la mairie :

La commune n'a pas la possibilité de restreindre de futures divisions de terrains car nous ne sommes pas dans le cadre d'un permis d'aménager. Pour mettre des clauses restrictives, il aurait fallu créer un permis d'aménager (ex : zone de la ZAC des loges) auquel ajouter des clauses. Le permis

d'aménager était possible si les terrains concernés n'avaient pas eu la possibilité de raccordement direct aux réseaux de la commune.

Si nous avons choisi de mettre 3 terrains à cet emplacement, le troisième n'aurait pas été en accès direct au réseau et nous aurions pu ajouter une restriction. Mais cela aurait été au détriment de la tailles des parcelles et de conservation de l'espace vert, ce que la commune n'a pas souhaité. La commune a préféré partir sur 2 parcelles afin de conserver de belles surfaces cohérentes avec le lotissement.

Cela permettra également un raccordement direct aux réseaux de la commune.

Questions : N'y a-t-il pas d'autres moyens d'avoir du budget ?

Les habitant font remarquer qu'il est dommage de sacrifier des espaces verts pour des raisons budgétaires. N'est-ce pas une réflexion à court terme ?

Réponse de la mairie :

À ce jour il y a deux gros projets structurants pour la commune à long terme : la réhabilitation de l'ancien EHPAD et la déviation.

Il y a aussi des projets privés à moyen terme comme la réhabilitation de la friche de Torfou, avec des terrains et résidences dimensionnés compte tenu des besoins des différentes tranches d'âges de la population (foyers séniors, petits appartements, etc.).

Le sujet d'aménagement à long terme de la commune est complexe et doit prendre en compte l'éco-gestion de la commune, le budget, la loi ZAN, etc.

D'autre part, tous les aménagements qui sont demandés par les habitants (aménagement des routes, trottoirs, éclairages, etc.), nécessitent de l'argent.

Il faut bien comprendre que nous aimerions tout faire mais que nous sommes contraints de prioriser et de trouver du budget. La vente de terrains en fait partie.

Question : Un bel arbre a été coupé sur le terrain vert concerné, peut-on nous dire qui décide et pourquoi ?

Réponse de la mairie :

Nous n'avons pas d'information à ce sujet et nous vous en transmettrons dès que possible.¹ En règle générale, les arbres sont coupés pour des raisons indispensables (arbres malades, problèmes de réseaux, etc.). Lorsque l'on peut conserver un arbre, on ne s'en prive pas, au contraire.

La politique communale est de re-naturaliser le bourg avec de la végétalisation (« une naissance un arbre » aménagement du tournement, de la Bretonnière, verger communal...).

Un appel à projet a retenu notre commune pour le label d'éco-commune. A noter que seulement 13 communes ont été retenues en France sur cet appel à projet. C'est dire à quel point notre vision est écologique, éco durable, etc. et que nous n'avons aucun intérêt à couper des arbres inutilement

1 Photos transmises depuis montrant l'état de dégradation de cet arbre.

Dès que c'est possible, nous installons des arbres, des fruitiers, des plantes aromatiques, et nous travaillons à la réutilisation des eaux perdues (de la piscine par exemple 70kL d'eau).

Remarque : Fay perd de son charme car, en plus de la densification et des divisions des terrains, de plus en plus de maisons sont des maisons secondaires dont les jardins ne sont pas ou peu entretenus, cela détériore l'image de la commune.

Réponse de la mairie :

Nous sommes d'accord avec vous, cependant nous ne pouvons rien faire quant à l'entretien et la division de terrains privés.

→ **Problèmes de communication avec entreprise(s) de déploiement de la fibre.**

Problèmes rencontrés avec la/les société(s) de déploiement de la fibre (équipes mal organisées, non équipées) ayant pour conséquence de multiples rendez-vous inutiles. C'est déplorable de voir à quel point le raccordement des particuliers se passe mal.

D'autre part, le ressenti est que ça ne semble pas mieux qu'avant (en ADSL). Il y a des coupures, des problèmes d'images sur la télé, etc.

Sur le déploiement de la Fibre, la commune ne maîtrise rien. C'est un marché totalement géré par l'opérateur en charge du déploiement et des sous-traitants qu'il utilise.

Pour le moment, SFR a le monopole du marché, c'est le seul opérateur à pouvoir proposer des offres. Attention aux fausses informations données par les commerciaux SFR qui donnent parfois de faux arguments pour vous inciter à souscrire chez eux (coupures réseaux, baisse de débit, facturation du raccordement, etc.). Vous avez la liberté du choix de l'opérateur. Dans un second temps, les marchés seront ouverts à tous les opérateurs.

Orange est obligé de retirer petit à petit son réseau cuivré car en 2030 ce sera terminé. Il n'y aura plus de déploiement de lignes ADSL. Nous serons donc progressivement contraint d'aller vers la fibre. Ou alors, ne pas être raccordé et n'avoir qu'un téléphone portable comme moyen de communication et accès internet.

→ **Est-il prévu de créer un transport/ramassage des personnes âgées/isolées ?**

Réponse de la mairie :

A ce jour, il n'y a pas de service de ce type sur la commune car cela représente du temps et un coût. Cela n'est pas non plus prévu pour le moment.

Cependant il existe un service porté par la région (informations disponibles à la mairie), le TAD (transport à la demande) qui répond exactement à votre question et qui est accessible à coût réduit.

Il existe également la solution « Sortir Plus ». La plupart des services de retraites participent très largement d'un point de vue financier sur ce type de services (système de chéquiers), afin de payer des transports types rendez-vous médicaux ou autres. Nous vous conseillons de vous rapprocher de vos services de retraites afin de voir avec eux ce qu'ils proposent.

Informations disponibles sur le site de la Mairie : [Chèques SORTIR PLUS - Loiret 45 - Fay aux Loges en ligne - site officiel du village de Fay aux Loges \(mairie-fayauxloges.fr\)](http://mairie-fayauxloges.fr)

→ Sécurité Rue du Moulin Rouge

Constat : ramassage scolaire Route d'Ingrannes : la rue du Moulin Rouge manque d'éclairage et de trottoirs. C'est dangereux pour les piétons, notamment les enfants, d'autant plus que les bords de la route sont en mauvais état, ce qui limite la largeur et le partage de la chaussée pour les véhicules et piétons.

Réponse de la mairie :

Suite aux demandes répétées de la mairie, une haie débordante sur l'accotement a été taillée par son propriétaire, améliorant la visibilité.

Pour ce qui est des trottoirs et éclairages, rien n'est prévu au budget dans l'immédiat pour cette rue.

→ Devenir de l'ancien EHPAD :

Le premier projet était de détruire les bâtiments côté canal pour créer des espaces verts et du stationnement, mais il s'agit de bâtiments utilisables pour des logements que l'on nous demande de conserver (obligation de densification urbaine).

Pour ces bâtiments, une négociation est en cours avec des bâtisseurs en vue d'un bail emphytéotique (gestionnaire locatif) permettant une prise en charge à 100% de leur réhabilitation . A la fin du bail, les bâtiments nous seraient restitués sans que la rénovation n'ait eu de coût pour la commune.

Pour le bâtiment donnant sur la rue Notre Dame, celui-ci est actuellement considéré comme une « friche » car inoccupé (bien que les abonnements courent et qu'il faille le chauffer un minimum l'hiver afin de ralentir sa dégradation). Ce statut de « friche » permet de demander des aides à hauteur de 2M€ afin de pouvoir le réhabiliter et en faire une maison médicale pluridisciplinaire. Le projet a été estimé entre 2,5 et 3M€. Nous devons trouver un financement complémentaire pour finaliser ce projet qui serait soutenu par plusieurs professionnels du secteur.

L'objectif est de dynamiser/redynamiser le centre bourg avec le rapatriement de professions médicales.

→ Canal à vélo :

Le Département a lancé les marchés pour l'aménagement du canal à vélo.

Début des travaux Sept-Oct. 2023 → Objectif fin des travaux en septembre 2024 car une fête du canal aura lieu en septembre 2024 à Vitry-aux-loges. L'objectif étant de permettre de naviguer de Pont-aux-moines jusqu'à Vitry-aux-loges, en utilisant les écluses.

Après Vitry-aux-loges, l'objectif est de rallier Montargis mais cela se fera ultérieurement.

Les travaux de consolidation des berges ont commencé au centre bourg afin de préparer l'aménagement du chemin. Malheureusement, le chemin piétons ne sera pas accessible pendant la durée des travaux.

Le tournement sera aménagé afin d'installer des bancs, toilettes sèches, points d'eau, aire de camping-car, voitures, etc.

Le chemin de biodiversité est en suspend à cause de la météo et de l'état du terrain (zone humide) qui empêche l'avancée des travaux. Ceux-ci reprendront le mois prochain si tout va bien.

Un schéma est en cours de réalisation par le Département et la Communauté de Communes des Loges pour l'aménagement de pistes cyclables et de mobilité douce.

→ **Projet d'aménagement du camping :**

Un appel à projet a été réalisé par le Département pour réhabiliter l'espace de l'ancien camping avec habitats insolites (en dur) ainsi que des emplacements de camping pour toiles de tente.

Une personne résidant sur la commune a proposé un aménagement cohérent avec l'appel d'offre, mais l'architecte des Bâtiments de France a refusé le projet (impliquant la destruction du bâtiment existant et sa reconstruction à un emplacement différent, types d'habitats « insolites »), ce qui remet pour l'instant le projet en question.

→ **Déboisement avant pont de Nestin ?**

Ce terrain communal, situé entre le pont de l'usine du canal et le petit pont rue du chemin noir, a été défriché afin de créer une aire de repos dans le cadre de la vélo route.

Les acacias considérés comme invasifs ont été supprimés afin de laisser place à la plantation d'arbres patrimoniaux.

→ **Devenir de l'usine électrique ?**

Ce bâtiment est la propriété du Département qui l'a racheté au syndicat du canal.

On sait que la façade, la toiture et la cheminée sont classées aux Bâtiments de France, que le lieu est régulièrement sollicité par le Département, que des relevés ont été fait par des sociétés, mais nous n'avons pas d'informations sur son devenir.

Le Département est en contact avec la VFF (Voies Fluviales de France) pour en faire un lieu touristique, culturel et vivant, ce qui fait du lien avec le projet du canal à vélo.

Une convention a été signée avec le Département afin que la commune ait l'autorisation d'utiliser le lieu. Le Fay'stival qui a bientôt lieu en est d'ailleurs un exemple.

→ **Rénovation des écluses**

La rénovation des clapets (systèmes de retenue de l'eau pour ouverture de l'écluse) de l'écluse de Donnery aura lieu l'an prochain. L'objectif étant de pouvoir naviguer jusqu'à l'usine du canal de Fay-aux-Loges depuis la Loire.

La rénovation du canal prévoit de traiter Combleux et Donnery en 2024.

À ce jour, les problèmes d'eau connus (manque d'eau) nous laissent perplexes sur la réelle possibilité de naviguer sur cette partie du canal.

Un transbordement a déjà été envisagé, mais cela est trop complexe et coûteux par rapport à une rénovation et remise en service des écluses et clapets.

→ **Qu'est ce qui se construit derrière l'européenne de l'embouteillage ?**

Un transstockeur est actuellement en construction sur commune de Donnery, afin d'améliorer la logistique et le flux des camions de l'Européenne d'embouteillage.

Cet agrandissement a nécessité l'accord de la commune afin de déplacer des chemins communaux qui séparaient les deux parcelles du projet.

Comme il est interdit de couper l'accès aux chemins communaux, Donnery et Fay ont vendu des parcelles et l'Européenne, à qui elle les a rétrocédés, recréera ces chemins à des emplacements différents.

Il n'y aura pas d'accès direct de l'Européenne sur la tangentielle, mais un nouvel accès sur le rond-point sera créé.